

L'ISLAM À STRASBOURG

Franck FRÉGOSI*

En dehors de la littérature journalistique (1), rares sont les travaux sur l'islam en France qui portent sur l'insertion locale, régionale de l'islam.

A quelques rares exceptions près (2), la production scientifique semble en effet privilégier le créneau national, plus porteur médiatiquement, et qui, symboliquement, permet à tout auteur de prétendre au titre d'expert national sans que cela soit nécessairement justifié par un solide investissement sur le terrain (enquêtes, entretiens, etc.).

A l'inverse d'autres travaux basés sur une étude localisée de l'islam, plutôt que de s'en tenir au style monographique, affichent une orientation résolument généraliste, et prétendent rendre compte d'une évolution globale.

Ces divers éléments témoignent en fait de la sévère concurrence régnant dans le champ scientifique à propos de l'islam en France, où la tentation est toujours grande de généraliser à partir de conclusions partielles.

Alors que les regards et les commentaires se focalisent généralement sur les derniers rebondissements du feuilleton de l'introuvable organisation représentative de l'islam en France, où des considérations de politique étrangère interfèrent avec des considérations d'ordre interne, politiques et financières (contrôle du marché du *hallal*, problème de gestion indélicate de tel ou tel centre islamique...)(3), nous avons préféré porter notre attention sur la situation particulière et originale de l'islam et des musulmans en Alsace et à Strasbourg plus particulièrement. Au moment où à l'échelon national, tout le monde s'accorde pour reconnaître le caractère pour le moins problématique et hypothétique d'une structuration durable du culte musulman, le détour par son organisation au plan local nous paraît plus légitime, dans la mesure où les musulmans semblent sinon y rencontrer plus de succès, en tout cas y subir moins de pression dans le façonnement, l'organisation et la gestion de la réalité musulmane.

(*) Chercheur CNRS-Strasbourg.

(1) Cf. Philippe AZIZ, *Le syndrome de Roubaix*, Paris, Plon, 1996.

(2) Cf. entre autres, Mustapha DIOP & Riva KASTORYANO, Le mouvement associatif islamique en Ile de France, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 7, n° 3, 1991, p. 91-117; Nadine WEIBEL, Eléments pour une approche de l'islam à Strasbourg, in Bruno ETIENNE, dir., *L'islam en France*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 303-312; Frédéric SECHAUD, Sociologie religieuse ou anthropologie politique de l'alimentation ? Une enquête sur l'alimentation musulmane à Marseille en 1989, in Bruno ETIENNE, dir., (op. cit.), p. 313-330 (...).

(3) Cf. Franck FRÉGOSI, Les problèmes liés à l'organisation de la religion musulmane en France, *Revue de Droit Canonique (RDC)*, tome 46/2, 1996, p. 215-238.

Il s'agira plus spécifiquement pour nous de proposer un aperçu d'ensemble sur la situation qui est celle de l'islam religieux à Strasbourg tant d'un point de vue démographique qu'associatif, en insistant sur la configuration propre de la population musulmane locale et sur son insertion dans le champ associatif et l'environnement institutionnel local.

Nous serons également amenés dans le cours de cet article à revenir sur les relations que les associations musulmanes entretiennent avec la municipalité, et faire le point sur certains dossiers locaux à forte charge symbolique comme le projet de grande mosquée ou celui de la faculté de théologie islamique.

L'islam strasbourgeois en chiffres (4)

La France compte plus de 4 millions de musulmans. Pour l'Alsace, les estimations varient entre 80 000 et 100 000 personnes, l'hypothèse la plus haute étant 109 000 personnes (5).

Les musulmans représenteraient localement entre 2,5 à 5 % de la population, dont près du quart réside dans l'agglomération de Strasbourg (Communauté Urbaine de Strasbourg).

Il s'agit en grande majorité d'une population étrangère d'où émergent deux groupes nationaux : les Maghrébins et les Turcs (62 245 personnes). Parmi les Maghrébins, à la différence de ce que l'on peut observer à l'échelon national, ce sont les Marocains qui sont les plus nombreux (18 000), par rapport aux Algériens (16 000), et aux Tunisiens (4 000). Les musulmans d'Alsace sont en fait à 60 % de souche maghrébine, 30 % originaires de Turquie, et 10 % d'Afrique Noire et du Moyen-Orient.

La répartition par groupes nationaux varie cependant sensiblement d'un département à l'autre ; c'est ainsi que dans le Haut-Rhin, les Algériens restent majoritaires (10 000) pour le moment, suivis de près par les Marocains (9 487), les Turcs sont moins présents (9 000).

Dans le Bas-Rhin, à l'exception de la ville de Strasbourg où la prédominance des Marocains est incontestable : 6 000 pour 4 000 Turcs et 3 486 Algériens, ce sont les Turcs qui restent majoritaires dans l'ensemble du département, et sont principalement implantés, ce qui constitue en soi une originalité, dans les petites villes et en zone rurale.

Les populations turque et marocaine sont d'implantation récente (milieu des années 70) à la différence des populations originaires d'Algérie d'installation plus ancienne (1945-1962). Face à cette population vieillissante, les composantes turque et marocaine incarnent en Alsace la génération montante des musulmans locaux de par leur relative jeunesse (65 % de moins de 25 ans chez les Turcs), avec en plus un relatif équilibre entre hommes et femmes.

(4) Les données chiffrées, pour l'essentiel, sont tirées des publications de l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORI), de l'antenne Alsace de l'INSEE et plus particulièrement de la revue *Chiffres pour l'Alsace*, dossier : Les étrangers, en Alsace, décembre 1995, 58 p.

(5) Cf. *L'Alsace* du 8/08/96, p. 17.

Depuis 1991, tous les observateurs ont cependant pointé une stabilisation de l'effectif global des étrangers d'origine maghrébine et turque qui s'explique en grande partie par un accroissement équivalent des naturalisations.

L'islam en Alsace tend progressivement, là comme ailleurs dans le reste du territoire national, à devenir démographiquement une réalité bien nationale, interpellant un nombre sans cesse croissant de citoyens français de confession musulmane.

En plus des étrangers originaires de pays de tradition musulmane, la population musulmane se compose donc de citoyens français de religion musulmane, il s'agit de personnes ayant acquis la nationalité française par naturalisation, d'enfants de couples d'étrangers nés en France (environ 10 000), ou encore de rapatriés d'Algérie de confession musulmane et de leurs descendants (10 à 12 000 personnes), principalement localisés dans le Bas-Rhin.

Il y a enfin des Français de souche convertis à l'islam, dont le nombre est estimé à une centaine, en grande majorité des universitaires, ou des membres de professions libérales (particulièrement de représentants du corps médical), et quelques jeunes de banlieues.

Bien que les différences entre les écoles juridiques semblent s'atténuer ou tout au moins n'avoir guère d'incidences majeures dans le quotidien des musulmans d'Alsace, il convient cependant de signaler que localement l'islam sunnite dominant est à la fois malékite (population maghrébine) et hanafite (population turque).

L'islam chiite est quant à lui ultra-minoritaire, et ne concerne qu'une population d'origine iranienne composée à la fois de réfugiés et de résidents en France depuis plusieurs dizaines d'années (bien insérés dans les professions libérales) et près d'une centaine d'étudiants. Cette population n'entretient généralement avec la religion que des liens culturels qui ne sont pas exclusifs d'autres pratiques culturelles (célébration du Nouvel An iranien par exemple). A noter également la présence d'un islam « parallèle » de type hétérodoxe au sein de la population turque, représenté par les alévis (20 à 30 % des Turcs).

Configuration originale de l'islam local

La plupart des observateurs s'accordent pour identifier trois traits distinctifs qui singulariseraient la configuration de la communauté musulmane d'Alsace (6).

Premier trait singulier, déjà évoqué : le contact étroit existant entre une population d'origine maghrébine et une population originaire de Turquie, ce qui à notre connaissance n'a pas d'équivalent ailleurs en France (sauf peut-être dans la région Rhône-Alpes) ni dans le reste de l'Europe. Les obstacles linguistiques qui perdurent entre ces deux groupes de musulmans n'empêchent pas l'existence de relations officielles entre leurs différentes associations.

(6) Cf. Michel REEBER, *Les religions en Alsace, coexistence ou affrontement ? Eléments d'analyse des relations islamo-chrétiennes en Alsace*, ORI, APHG 30 octobre 1992.

Empiriquement, les Turcs apparaissent néanmoins plus dynamiques et souvent plus volontaristes que les Maghrébins dès qu'il s'agit, par exemple, de collecter des fonds pour aménager un lieu de culte ou tout autre projet à orientation culturelle ou culturelle lié à l'islam. Les responsables maghrébins d'associations musulmanes que nous avons pu rencontrer tendaient à expliquer le plus grand engagement associatif des Turcs, par le fait que ceux-ci semblaient encore fortement marqués par l'héritage ottoman, et donc durablement dotés d'un sens historique de l'unité musulmane, qui les pousserait à soutenir toutes les initiatives en rapport avec le devenir de la communauté musulmane. Plus prosaïquement, on peut signaler que leur plus grande propension à s'investir financièrement, dans des proportions souvent élevées (7), peut s'expliquer aussi par le fait que dans l'ensemble cette population, toutes proportions gardées, semble mieux insérée socialement que la population maghrébine, plus particulièrement dans le secteur artisanal et du petit commerce de détail (*Döner kebab*, confection, bâtiment, épicerie orientale...), et surtout mieux organisée; la solidarité interne semble plus effective qu'en milieu maghrébin. Il arrive que des associations musulmanes maghrébines à la recherche de fonds pour un projet précis étendent sciemment leurs collectes aux lieux de prière turcs, ayant la certitude d'y récolter des contributions plus significatives que chez les Maghrébins.

Deuxième trait distinctif, l'existence d'un grand « brassage » au sein de la composante maghrébine de la population musulmane entre Algériens, Marocains et Tunisiens. La richesse de tels contacts n'efface pas pour autant les clivages nationaux. Certes, la plupart des associations maghrébines à vocation culturelle et culturelle mettent généralement l'accent sur leur caractère trans-maghrébin plus que sur les clivages nationaux, il n'empêche que la grande majorité de ces associations culturelles maghrébines (disposant presque toujours d'une salle de prière) dans tous les quartiers de la couronne strasbourgeoise ont été créées ou sont actuellement animées ou contrôlées par des ressortissants marocains.

Cette prédominance de l'élément marocain, qui peut s'expliquer démographiquement, est diversement appréciée par les autres composantes de la population musulmane. Certains se bornent à constater cet état de fait et y voient les résultats d'une stratégie officielle du Maroc via des réseaux ou des individus en lien avec les services consulaires, en vue de renforcer le versant marocain de l'islam en France, et de rendre incontournable par là même un partenariat avec le royaume chérifien au détriment du partenariat historique franco-algérien à propos du dossier de l'islam en France. D'autres, notamment parmi les Français musulmans, se veulent plus alarmistes et dénoncent une stratégie contraire à l'affirmation d'un islam de France, processus dans lequel les Français musulmans revendiquent pour eux-mêmes une position dominante. A défaut de pouvoir disposer d'une solide implantation dans le tissu associatif religieux local, et de pouvoir prétendre occuper le terrain des

(7) A l'occasion d'une collecte faisant suite à la prière du Vendredi, un témoin nous a rapporté qu'un des fideles n'avait pas hésité à établir dans l'instant un chèque d'un montant de 80 000 francs.

mosquées, il semble qu'une partie des Français musulmans, décidés localement à contrecarrer l'influence supposée grandissante du Maroc, soit tentée de se rapprocher ponctuellement du pôle turc, voire d'éléments plus marginaux (8), pour qui la politique étrangère est une source de mobilisation communautaire (9) au plan local.

Troisième trait distinctif, le fait que les musulmans côtoient au quotidien un christianisme diversifié entre trois Églises ou cultes reconnus : l'Église catholique, l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (luthérienne), l'Église Réformée d'Alsace et de Lorraine (calviniste) sans parler de l'Orthodoxie et de multiples dénominations protestantes.

De manière plus ou moins régulière d'ailleurs, des rencontres ou des colloques sont organisés dans le cadre du dialogue islamo-chrétien, qui permettent aux divers responsables musulmans d'associations de dialoguer avec des prêtres et des pasteurs sur des sujets particuliers.

Avec la communauté juive, les relations sans être inexistantes, sont pour le moins plus épisodiques. Cela peut s'expliquer en partie par la permanence des tensions au Moyen-Orient, à quoi il convient d'ajouter le fait que les responsables de la communauté israélite strasbourgeoise, rabbins et laïcs, sont majoritairement ashkénazes donc moins proches historiquement et culturellement des populations musulmanes, à la différence des juifs séfarades d'Afrique du Nord.

Un tissu associatif islamique diversifié

D'après une étude datant de 1991 sur les associations à dénomination religieuse dans le Bas-Rhin (10), il apparaît que 3,52 % d'entre elles seraient des associations islamiques. Dans leur grande majorité il s'agit d'associations issues de l'immigration (sur les douze que compte la ville de Strasbourg, les trois quarts entrent dans cette catégorie). A l'échelon de l'Alsace, selon une enquête de l'Observatoire Régional d'Intégration (ORI), sur 324 associations issues de l'immigration, 12 % auraient une orientation culturelle islamique (11), ayant comme finalité la création et (ou) la gestion d'un lieu de culte, ou la diffusion de l'enseignement religieux auprès des jeunes.

(8) Il s'agit principalement de l'Association Culturelle Islamique (ACI), qui gère une petite salle de prière dans une commune de l'agglomération strasbourgeoise, dont le responsable (qui a refusé de nous rencontrer !) dirige également un centre islamique de vacances dans les Vosges, localisé sur une ancienne propriété appartenant à une grande brasserie d'Alsace.

(9) Cf. Bernard ROUGIER, Les réactions des acteurs religieux musulmans face au processus d'organisation de l'islam en France, in Ariel COLONNOS, dir., *Sociologie des réseaux transnationaux - Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, l'Harmattan, coll. Sciences humaines et sociales, 1995, p. 157-179.

(10) Cf. Robert HEES, *Droit d'association et religion dans le département du Bas-Rhin*, Mémoire de DEA en droit canonique, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Faculté de Théologie Catholique, IDC, novembre 1987, 243 p.

(11) Cf. La vie associative issue de l'immigration en Alsace, *Cahiers de l'Observatoire*, n° 16, juin 1995, p. 10.

Le caractère religieux de ces associations est le plus souvent déduit des statuts des dites associations ou de leurs activités, plus rarement (en tout cas pour Strasbourg) de leur dénomination officielle. Le recours à l'appellation d'association culturelle est ainsi plus fréquent que celui d'association islamique (sur les douze associations recensées sur Strasbourg, cinq ont recours à ce vocable accolé à d'autres qualificatifs (12)). De plus, l'absence d'un cadre juridique propre pour les cultes non reconnus à la différence de la Vieille France (associations loi de 1905 dites cultuelles), ne fait que rendre plus problématique au premier regard le repérage d'associations à objet culturel.

Toutes les sensibilités qui traversent le monde musulman trouvent peu ou prou à s'exprimer dans le paysage islamique strasbourgeois sans pour autant nécessairement disposer d'un support associatif clairement identifié. Aussi est-il difficile de classer les associations d'une manière catégorique sans tenir compte des évolutions internes (changement de direction, composition démographique, diversification des activités...). Ainsi telle ou telle association située généralement dans la mouvance des Frères Musulmans, pourra se révéler localement un acteur résolu du dialogue islamo-chrétien et interreligieux, y compris avec la communauté israélite ! A l'opposé, une association locale rattachée à l'une des grandes fédérations musulmanes de France bien introduite dans les milieux chrétiens (surtout catholiques), localement, n'éprouvera guère le besoin de s'investir dans un tel dialogue avec les représentants des communautés chrétiennes. De la même manière, l'appartenance de différentes associations à des fédérations rivales, en concurrence à l'échelon national, n'hypothèque en rien l'existence au plan local d'un climat associatif relativement pacifié, ni ne préjuge de relations suivies entre leurs responsables. De même, l'absence localement de représentant de telle ou telle fédération nationale, n'exclut pas que ses idées et ses intérêts soient ponctuellement relayés par une autre fédération mieux implantée dans le lieu en question. Ainsi la Fédération Nationale des Musulmans de France (FNMF), dépourvue de représentation locale, a plutôt tendance à désigner explicitement la section locale de l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF) sinon comme porte-parole officiel, en tout cas comme interlocuteur privilégié bénéficiant de sa confiance. Le plus surprenant vient de ce que cette même association nous avait été désignée également comme représentative par la Mosquée de Paris !

A propos du tissu associatif musulman sur Strasbourg, on doit signaler une nette différence entre les musulmans maghrébins et turcs. D'une manière générale, s'agissant des milieux de l'immigration maghrébine, la question religieuse ne fait que marginalement l'objet tout au moins localement, et ouvertement, de l'attention de groupements islamistes ou d'individus se réclamant officiellement de cette sensibilité. Cela s'explique autant par une

(12) Il s'agit des associations suivantes : association maghrébine culturelle, 13, rue de Périgueux ; association culturelle islamique turque, 27, route de la Fédération ; association socioculturelle maghrébine, 9, rue Cicéron ; association culturelle inter-quartier, 1, rue D'Alembert ; association socioculturelle nord-africaine de l'Elsau, 32, rue Mathias-Grunewald. Il faut également noter que l'intitulé de certaines associations ne laisse pas présumer l'existence d'activités à caractère religieux (association maghrébine de la Montagne Verte, association de la réforme sociale de Haute-pierre, ou encore l'association l'Eveil de la Meinau).

certaine prudence des principaux intéressés compte tenu du contrôle policier étroit dont les milieux musulmans font l'objet, que par la priorité encore accordée par les groupements islamistes à la situation nationale de leur pays d'origine, sans oublier le travail constant des consulats auprès de la population immigrée. Tel n'est pas le cas de la population turque où historiquement et politiquement, le poids des groupements de la mouvance islamiste a toujours été déterminant lorsque l'on pose la question religieuse de l'émigration turque (13). Cela se vérifie particulièrement à l'échelon de Strasbourg.

On évoque généralement à ce sujet des associations telles que le *Millî Görüs*, qui contrôle trois des quatre lieux de culte fréquentés massivement par des Turcs sur Strasbourg, ou encore des groupes plus radicaux préconisant une solution à l'iranienne et issus de la mouvance dite *Kaplançı* (14) dont l'audience en France demeure assez marginale (comme en Turquie d'ailleurs!). Il y a une dizaine d'années ce groupe disposait d'un lieu de culte sur Strasbourg (route du Polygone), il semble qu'aujourd'hui celui-ci ainsi que ses responsables locaux aient rejoint la tendance plus légaliste du *Millî Görüs*. Le *Millî Görüs*, créé en 1976, a son siège européen à Cologne; il s'agit de la représentation européenne du *Refah Partisi* (Parti de la Prospérité) dont le président Ecmettin Erbakan est l'actuel chef du gouvernement turc. Cette organisation, qui milite en Turquie pour l'instauration de la *char'ia*, conformément à son slogan : « L'islam c'est la *char'ia*, la *char'ia* c'est l'islam », dans l'immigration turque focalise son attention sur les problèmes religieux que rencontrent au quotidien les immigrés turcs, de l'ouverture et la gestion de lieux de culte, à l'encadrement socio-éducatif des jeunes générations. Reste enfin l'influence non moins réelle d'ordres confrériques turcs qui s'inscrivent plus ou moins activement dans un processus de ré-islamisation de la société turque (*Süleymanlı*, *Nurcu*,...).

D'après notre enquête, les premiers disposeraient d'un lieu de culte sur Strasbourg (Cronembourg-centre) aménagé dans la cour d'une arrière-boutique, dont la capacité n'excéderait pas une centaine de personnes. A la suite d'un long contentieux avec la municipalité (problèmes de stationnement, infraction à la législation sur le permis de construire...), la section locale de ce mouvement rattachée au Centre Culturel Turc de Nancy a entrepris d'acquérir un nouveau bâtiment plus adapté à ses activités, en conformité avec la législation en matière d'urbanisme, et localisé dans un autre quartier de la ville.

Quant aux *Nurcu* (15), ils ne disposent pas d'un lieu de culte spécifique et d'après certains interviewés, ils fréquenteraient plutôt la Mosquée de l'impasse de mai.

(13) Cf. Gérard GROG, *Islam : une insertion par l'absurde?*, in Alain JUND, Paul DUMONT, Stéphane DE TAPIA, dir., *Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs en France et en Allemagne*, Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1995, p. 257-263.

(14) Pour plus de détails sur la mouvance islamiste turque, voir l'article exhaustif de Nadine WEIBEL, Pour une ébauche de l'islamisme turc en Alsace et en Allemagne, in Alain JUND, dir., (*op. cit.*), p. 265-273.

(15) A ne pas confondre avec un mouvement d'origine iranienne et d'inspiration musulmane (*Ahl al-Haqiqah*, Fidèles de Vérité), créé par Nur Ali Shah Elahi, lequel a développé un système ésotérique syncrétique (emprunts au chiisme duodécimain, au mazdéisme et à la cosmogonie iranienne pré-islamique), également implanté dans l'agglomération strasbourgeoise, alors que l'association turque se réfère, elle, à la pensée de Saïd Nursi (1873-1960), opposant à la laïcisation kémaliste.

Enfin, mentionnons les *Bektasi*. Leur assise essentiellement forte en milieu alévi (16) leur confère une position pour le moins originale par rapport aux autres ordres turcs, hélas nous n'avons pas encore pu recueillir d'informations précises sur leur implantation locale, et partant sur l'existence d'un éventuel local communautaire.

Mosquées, *Camii* (17) et autres lieux de culte musulmans

A l'échelle de Strasbourg, on recense officiellement une douzaine d'associations ayant en charge directement un lieu de culte (une quinzaine à l'échelon de la CUS). Ceux-ci se présentent sous diverses formes ; de discrètes salles de prière à l'arrière d'une boutique (Cronenbourg Ville) à des appartements aménagés (La Meinau, Neudorf, la Montagne-Verte...), à une usine réaménagée (impasse de Mai), un hangar désaffecté (Plaine des Bouchers) en passant par les diverses expressions de l'islam des caves et des sous-sols (HautePierre, Cronenbourg...).

Ces divers lieux de culte sont gérés par des associations dont l'assise territoriale soit est limitée au quartier (cinq des douze associations se consacrent ainsi exclusivement à des activités de proximité), soit affiche un profil plus transversal (Association des Étudiants Islamiques de France) voire régional (Association Islamique de l'Est de la France).

Sur les douze lieux de culte que nous avons pu recenser, quatre seulement sont des lieux de culte permanents dans lesquels les fidèles peuvent quotidiennement se rendre pour y accomplir les prières canoniques, assister à des *dars* (leçons), ou envoyer leurs enfants pour des cours de langue arabe et d'instruction religieuse. Les huit autres ne sont généralement accessibles que pour la prière du vendredi (lieux de prière *ad hoc*), voire certains soirs de la semaine ou le week-end uniquement.

Chacun des quatre lieux de culte permanents se distingue également par sa superficie, qui permet d'accueillir un grand nombre de fidèles, au minimum 200 personnes, ce qui n'empêche pas que certains fidèles soient contraints de prier à l'extérieur tant la capacité d'accueil semble encore insuffisante (Mosquée impasse de Mai au Faubourg de Pierre, et Mosquée *Fathi* rue de la Tour des Pêcheurs). Sur ces quatre lieux, deux sont majoritairement fréquentés par des Maghrébins, les deux autres étant plutôt fréquentés par des Turcs.

La section locale de l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF) depuis 1982 est propriétaire d'un petit immeuble de trois étages datant

(16) Pour une présentation rapide des alévis, se reporter à l'article de Atlan GOKALP, L'immigration turque : le lignage, le terroir et les potes, in Alain JUND, dir., (*op. cit.*), p. 91-101. A Strasbourg, c'est principalement l'Amicale des Travailleurs Turcs qui regroupe la majorité des alévis. Il semble cependant qu'une seconde association, dissidente de la première, et dénommée Nouveau Mouvement Alévi soit en cours de constitution ; elle représenterait une tendance « autonomiste », favorable à l'avènement en Turquie d'une enclave alévie autonome. A titre comparatif, voir également l'étude réalisée par Michaël LEBRECHT, *Alévis en Belgique, Approche générale et étude de cas*, Sybidi papers, n° 21, Academia Bruylant, Louvain la Neuve, 1995, 94 p.

(17) « Mosquée » en turc.

de 1820, situé dans une impasse, à quelques mètres d'un centre culturel et d'une école *loubavitch*, et non loin d'une chapelle catholique de la mouvance lefebvriste. Cet immeuble, un ancien garage Mercedes reconverti en usine de foie gras, est plus communément désigné comme la Mosquée de Strasbourg et à ce titre figure dans les brochures éditées par l'Office Municipal de Tourisme. Paré depuis un arrêté municipal de mai 1992 du titre flatteur de Centre Islamique, cet immeuble comprend à la fois des locaux à usage cultuel (salle de prière), culturel (salle polyvalente), éducatif (salle de cours et de soutien scolaire), sans oublier une partie privée (domicile de l'imam et chambres d'hôtes) et sportive (l'AEIF loue un local à une association sportive : le Club de Judo du Rhin).

La partie cultuelle de l'édifice comprend essentiellement une salle de prière de 500 m² recouverte de moquette, d'une capacité d'accueil de 500 à 600 personnes. Cette salle de prière est, phénomène assez rare, dotée d'un dispositif auditif de traduction simultanée destiné principalement aux musulmans non arabophones (convertis, jeunes français d'origine étrangère...). La traduction est assurée par un membre de l'association chaque vendredi, installé dans une niche faisant face au *minbar*.

C'est dans ce même lieu que les samedi et dimanche sont données des *dars* sur des sujets différents, généralement en lien avec les problèmes de société (délinquance, drogue, famille...).

A l'occasion de la prière du vendredi, près de 1 000 à 1 200 personnes fréquentent hebdomadairement ce lieu de culte et il arrive parfois que 150 à 200 fidèles soient obligés de prier à l'extérieur de l'édifice. Les femmes effectuent la prière généralement dans les étages supérieurs. Attendant au lieu de prière, outre une salle d'ablutions, se trouve un stand librairie ouvert uniquement le vendredi, diffusant de la littérature religieuse classique. Le reste de la semaine, les parents qui le souhaitent peuvent confier leurs enfants en bas âge à la garderie de la mosquée, animée par des femmes membres de l'association, qui se chargent d'initier les enfants à l'islam. Joutant la garderie se trouvent divers locaux à usage administratif (bureau du président, secrétariat) ou éducatif (service informatique et traduction, salle de soutien scolaire).

Cette mosquée dispose également d'une salle polyvalente pour des réunions internes ou des conférences, qui durant le mois de Ramadhan se transforme en restaurant pour les personnes isolées (célibataires, étudiants...); plus d'une centaine de repas sont ainsi assurés par soir. De tous les lieux de culte musulmans de la ville, la mosquée de l'impasse de Mai est à notre connaissance le seul aisément repérable architecturalement depuis l'extérieur, par la présence d'un embrasement de porte de style oriental au centre duquel figure en arabe et en français l'inscription : « Mosquée de Strasbourg ».

Jusqu'à l'année dernière, cette mosquée était, sans nul doute, en superficie le premier lieu de culte musulman de l'agglomération strasbourgeoise. Ce n'est plus le cas depuis novembre dernier, puisque l'Association Culturelle et Islamique Turque (ACIT), en plus du local qu'elle occupe depuis 1979 (mis à sa disposition par la ville avec l'accord du consulat turc), vient d'acquérir dans la Plaine des Bouchers (zone industrielle), quartier de La Meinau, un immense hangar en cours d'aménagement, d'une superficie de 2 232 m² dont 1 100 m²

pour la seule salle de prière. Ce local baptisé *Eyub Sultan Camii* a été entièrement financé par des collectes organisées dans les autres lieux de culte fréquentés par les Turcs de la ville, ainsi que par des dons de riches commerçants, toutes tendances confondues. Certaines entreprises turques du bâtiment ont par ailleurs assuré que l'équipement électrique, que divers travaux de finition en maçonnerie et peinture. À l'intérieur de la salle de prière réaménagée, un plafond métallique a été installé d'où pendent plusieurs lustres en cristal ; sur le mur sud de l'édifice sont accrochés côte à côte les drapeaux turc et français. L'association propriétaire du lieu contrôle également un autre lieu de culte, la mosquée *Fathi* (« de la Victoire ») sise rue de la Tour des Pêcheurs (une quasi impasse). Il s'agit à l'origine d'un bâtiment d'habitation loué par la ville à l'association turque avec l'accord du consulat turc pour un loyer modique (100 francs/an), qui comprend une salle de prière de 115 m² pouvant accueillir quelque 200 personnes (des hommes uniquement à 80 % turcs, quelques maghrébins venant d'un foyer de travailleurs voisin et des convertis). À l'angle du bâtiment se trouve une épicerie turque dotée d'un rayon de boucherie *halal*. Le vendredi, ce lieu de culte est trop exigu et près de 200 fidèles par tous les temps doivent se prosterner dans la rue. Depuis une dizaine d'années, l'association s'est dotée également d'un petit salon de thé oriental qui jouxte le lieu de prière et le bureau de son président. L'association propriétaire des lieux est rattachée au mouvement dit de la Tendance Nationale Union Islamique en France (TNUIF), branche française de l'organisation *Millî Görüş* basée à Cologne, représentation européenne du parti islamiste turc du *Refah*. Leur troisième lieu de culte est un local plus modeste (50 m²) proche de la place de l'Étoile (18).

Troisième lieu de culte de relative importance, la mosquée gérée par l'Association Islamique de l'Est de la France (AIEF), rue Thiergarten, qui est rattachée à l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF). L'ancien président de cette association, d'origine irakienne, Mahmood Zuhair, dirige à l'heure actuelle l'institut islamique de Bouteloin dans la Nièvre. Sa situation centrale, dans le quartier de la gare, la proximité de plusieurs épiceries orientales (islamiques) et d'une librairie islamique (*Dar al-Hikma*) font de cette mosquée le troisième lieu de culte où l'affluence le vendredi est également forte, tant et si bien que les 150 m² de la salle de prière ne suffisent plus à contenir les fidèles qui occupent tous les autres espaces intérieurs (salles de cours et de réunion attenantes). Le responsable de cette mosquée nous a par contre clairement affirmé qu'à ce jour, il n'était pas question, pour lui, que les fidèles prient à l'extérieur en dépit de l'exiguïté des locaux et de la présence d'une cour intérieure faisant face au siège de l'association, – lequel outre une salle de prière et des salles de cours, comprend un bureau (celui du président) et un logement pour le gardien.

(18) Il a finalement été cédé à une association de Français musulmans.

Visibilité urbaine et commerciale de l'islam strasbourgeois

A Strasbourg comme ailleurs, on assiste progressivement à la constitution d'un univers, d'un espace islamique dont la mosquée constitue l'élément central à côté d'autres structures, de commerces qui implicitement ou explicitement font référence à l'islam.

Dans l'espace urbain, l'islam se manifeste par le désormais classique foulard arboré par des jeunes filles et des femmes, d'où toute coquetterie n'est toutefois pas absente (variations sur les coloris, présence de motifs floraux par opposition aux tons monochromes), accompagné, chez certaines d'entre elles, par le port de vêtements féminins amples couvrant tout le corps. Ce processus urbain de visibilisation de l'islam au quotidien s'accompagne également de la multiplication d'épicerie orientale et surtout de boucheries réputées islamiques, sans oublier des librairies diffusant de la littérature islamique.

Une enquête réalisée en 1982 (19) mentionnait la présence de deux camionnettes boucherie circulant dans Strasbourg vendant de la viande préparée, abattue selon les préceptes islamiques. A ce jour, le nombre de magasins commercialisant de la viande réputée *hallal* s'élèverait approximativement à une cinquantaine pour toute la commune. Cela va des boucheries artisanales qui se procurent leur viande directement auprès des abattoirs publics de Haguenau, à des épicerie dotées d'un simple rayon boucherie qui s'approvisionnent auprès de grossistes locaux, ou hors du département et de la région auprès d'abattoirs dotés de sacrificateurs agréés. Il y a d'autres établissements enfin pour qui le label *hallal* est moins fonction d'une conformité à des prescriptions rituelles qu'à un prix d'achat moindre, et qui, estimant n'avoir aucune certitude précise sur le caractère licite de la viande proposée, préfèrent revendre de la viande abattue selon le rite mosaïque.

A l'heure actuelle deux à trois sociétés se partagent le marché local du *hallal* avec plus ou moins de succès.

C'est de loin la société anonyme Pro-Inter, qui a officiellement vu le jour en 1994, qui domine le marché du *hallal*. Cette société qui succède à une première structure créée en 1988 est une affaire avant tout familiale, turque ; elle emploie vingt salariés. Elle couvre l'ensemble du territoire de la CUS, dessert la quasi totalité des vendeurs de *Döner kebab*, restaurants turcs, et épicerie orientale de la commune. La quantité de viande écoulée par semaine est estimée par l'un de ses responsables à quinze tonnes. Cette société dispose de son propre sacrificateur agréé par la préfecture après avis favorable de la Mosquée du Faubourg de Pierre, qui lui a délivré un certificat de licéité.

Parallèlement à la boucherie, Pro-Inter dispose d'un supermarché oriental où, à côté des produits classiques de supermarchés (à l'exclusion de toute boisson alcoolisée), on trouve des denrées orientales (*halwa*, semoule pour couscous, épices en tout genre...).

(19) Cf. article de Raph STEHLY, Musulmans, in *Encyclopédie de l'Alsace*, Strasbourg, Ed. Publitotal, 1984, volume 9, p. 5433.

Vient ensuite la société également familiale *Tayabat* (maghrébine), qui dispose de deux lieux centraux de vente sur Strasbourg. Cette société, la plus ancienne sur le marché local, dispose d'une clientèle exclusivement maghrébine, à la différence de Pro-Inter qui, outre la population turque, touche également une forte clientèle maghrébine. Elle a son propre sacrificateur agréé par la préfecture avec l'aval de la Mosquée du Faubourg de Pierre. Cette société fait aussi de la restauration individuelle et collective (rayon traiteur).

La troisième filière d'approvisionnement des commerçants locaux est le réseau Vosges Viandes qui achemine généralement de la viande en provenance des abattoirs de Mirecourt (Vosges) dotés de sacrificateurs agréés.

Par ailleurs, il faut signaler la présence d'une librairie islamique sur Strasbourg qui, à côté des structures généralistes (FNAC, librairie Kléber...), diffuse en priorité de la littérature islamique. Celle-ci comprend des classiques en langues française et arabe à tonalité pratique (apprentissage des ablutions et de la prière, abrégé de la foi en islam...) et hagiographique du type de l'ouvrage du Cheikh Qardhaoui sur *Le licite et l'illicite dans l'islam* ou divers opuscules de Ghazali, voire d'Ibn Taymiya, à orientation plus théologique, ainsi que des ouvrages traitant de phénomènes contemporains (islam politique, économie islamique, islam en France), comme de phénomènes moins médiatisés (soufisme, droit musulman). Cette librairie vend également certaines tenues «islamiques», aussi bien des foulards que des vêtements masculins amples (*sharwas qamiz*) sans oublier les traditionnels chapelets. Elle diffuse également des cassettes vidéos, principalement celles produites par la société Euromédias, liée à l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), ainsi que les revues correspondantes.

À côté des épiceries réputées islamiques et autres commerces de proximité, ayant souvent une clientèle plus large que la seule population d'origine musulmane (en raison de leurs horaires d'ouverture plus souples), il convient de signaler également l'existence bien visible au centre ville à proximité de la mosquée du Faubourg de Pierre d'un magasin islamique de confection pour hommes et femmes, géré par un commerçant turc. En vitrine figurent ainsi des mannequins portant foulards et robes amples pour les femmes et tenues de circoncision pour garçons (de facture typiquement turque) (20); à l'intérieur, choix impressionnant d'autres vêtements islamiques. Tous ces lieux témoignent en tout cas de l'existence d'une demande sociale dans ce sens, d'une clientèle qui, au quotidien, souhaite pouvoir disposer d'établissements propres diffusant des produits supposés conformes aux préceptes de l'islam.

Nous pouvons *in fine*, évoquer la présence dans l'agglomération strasbourgeoise depuis février 1994, d'une société de pompes funèbres musulmanes (Pompes Funèbres Musulmanes) dont la sphère d'intervention géographique couvre normalement l'est de la France. Cette société se charge également des rapatriements de corps en direction des pays musulmans.

(20) Il s'agit généralement de tenues ressemblant à des uniformes militaires d'apparat du XIX^e siècle, comprenant un shako surmonté d'un plumet, et un cordon portant l'exclamation d'admiration : *masa-allah* (avec la volonté de Dieu).

Cette société anonyme prend en charge tous les aspects de la mort, des démarches administratives auprès des services compétents (mairie, consulats), aux aspects religieux et rituels propres à l'islam (toilette mortuaire, linceul, mise en bière respectant la *qibla*,...).

D'après le responsable de cette société, 30 % de sa clientèle est inhumée localement (à Strasbourg, principalement au cimetière Sud) et 70 % au Maghreb.

Parallèlement à cette société, ses responsables ont également créé une association, « Obsèques Musulmanes Assistance » (OMA) qui délivre les garanties obsèques.

Sollicitée, à part égale, directement par les familles ou les services consulaires, cette société Pompes Funèbres Musulmanes (PFM) dispose d'une clientèle à 90 % d'origine maghrébine.

Les populations turques ont leurs propres pompes funèbres, principalement représentées en France par la société *Hilal* localisée à Paris, qui dispose d'un correspondant local à Strasbourg.

Le Conseil de Coordination des Associations Islamiques de Strasbourg : une expérience originale !

L'une des originalités de l'islam à Strasbourg réside sans nul doute dans le fait que les associations musulmanes en charge d'un lieu de culte ont entrepris depuis quelques années de se rapprocher sur des objectifs communs (célébration commune du *Ramadhan* et des deux *Aïd*, problème du *hallal* dans les établissements publics, carrés musulmans...) et se sont dotées pour cela d'une structure informelle de coordination (en cours d'institutionnalisation) dénommée Conseil de Coordination des Associations Islamiques de Strasbourg.

Cette structure regroupe actuellement les douze associations gérant un lieu de culte. Elle a vu le jour dans les années 1990, avec pour objectif principal d'amener les différentes associations musulmanes sinon à entreprendre des actions communes, du moins à mieux se connaître les unes les autres sans intermédiaire extérieur à la communauté musulmane. Un ancien responsable de ce conseil nous faisait fort justement observer qu'auparavant les différentes associations ne se côtoyaient souvent que par l'intermédiaire des catholiques ou des protestants lors de colloques sur le dialogue islamo-chrétien du type de celui organisé par l'ADIC en décembre 1990 (21).

L'initiative de la création de ce conseil fait l'objet de plusieurs revendications en « paternité ». Pour les uns, l'origine de ce conseil découlerait vraisemblablement du souhait qu'avaient manifesté les musulmans de la ville *via* leurs associations de disposer à l'occasion des prières de l'*Aïd el-Kébir* et de l'*Aïd el-Fitr* d'un local permettant d'accueillir tous les fidèles. Pour appuyer cette revendication, en 1992, certaines associations n'avaient pas hésité à célébrer la prière de fin du jeûne (*Aïd el-Fitr*) en plein centre ville, sur la place Broglie face

(21) Cf. ADIC, *Dialogue islamo-chrétien*, Paris, Editions Tougui, 1992, 193 p.

à la mairie, à quelques centaines de mètres du commissariat central. Cette démonstration haute en symbole fut par la suite relayée par divers courriers adressés à M^{me} Catherine Trautmann, maire de la ville, entre autres par la Fédération des Français d'Origine Nord-Africaine d'Alsace et de Lorraine (FFONAAL), puissante fédération régionale de harkis (22), présidée par M. Mohamed Ghiatou (23). Depuis lors, la municipalité met chaque année à la disposition des musulmans de la ville un vaste hall (Hall 28) dans le parc d'exposition du Wacken, pour les prières de l'*Aïd*.

C'est à partir de ce moment là, vraisemblablement, que l'idée de rassembler les diverses associations musulmanes en une coordination a commencé progressivement à faire son chemin. Pour d'autres, l'initiative de ce conseil reviendrait en fait à trois associations locales : l'Association Islamique de l'Est de la France (AIEF), l'Association Culturelle Islamique Turque (ACIT), et l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF), qui en auraient posé les bases dès 1990.

Au départ, il s'agissait de réunions itinérantes qui se tenaient alternativement dans les diverses mosquées et sièges des associations musulmanes de la ville ; la présidence était tournante et assurée ponctuellement par le responsable de l'association qui accueillait la coordination dans ses locaux. Par la suite, tout en conservant le principe des réunions itinérantes, il fut décidé de doter la coordination d'un bureau au sein duquel serait élu le président pour un mandat de un an, assisté d'un secrétaire général et d'un trésorier. L'actuel président est le responsable local de l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF) qui gère la mosquée du Faubourg de Pierre.

Depuis lors, cette structure a permis, progressivement, de doter les associations musulmanes de l'agglomération strasbourgeoise d'un organe collégial de dialogue dont la finalité est non seulement interne (harmonisation des positions des diverses associations, pacification du climat associatif, règlement des différends...) mais aussi externe. C'est ainsi que ce conseil tend à devenir à l'heure actuelle l'interlocuteur officiel de la ville de Strasbourg pour tout ce qui concerne les projets collectifs relatifs à l'islam, comme le projet d'édification d'une grande mosquée couplée à un centre culturel, qui est actuellement au centre des discussions entre la municipalité et la communauté musulmane.

Une place pour l'islam dans la cité : droit local et politique municipale

L'une des spécificités de l'Alsace (et de la Moselle), est-il besoin de le rappeler, est le régime particulier dit des « cultes reconnus » dont bénéficient les cultes catholique (archidiocèse de Strasbourg, diocèse de Metz), protestants (Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, Église Réformée

(22) Cette fédération est membre du Conseil National des Français Musulmans, principale confédération harkie de France, qui est présidée par M. Hamlaoui Mekachera, conseiller technique du ministre délégué chargé de l'intégration, M. Eric Raoult.

(23) Signataire de la Charte du Culte Musulman en France, cet ancien membre du Conseil Représentatif des Musulmans de France (CRMF) a depuis lors pris ses distances avec la Mosquée de Paris, et cultive un franc parler à toute épreuve !

d'Alsace et de Lorraine) et israélite. Concrètement, ce régime se traduit entre autres choses par le fait que ces cultes sont organisés dans le cadre du droit public, disposent par suite de divers soutiens tant de la puissance publique que des communes (24).

L'État intervient principalement dans la nomination des ministres du culte (curés, pasteurs, rabbins), et prend en charge leurs salaires. Les communes doivent de leur côté pourvoir au logement de ces ministres, ou le cas échéant leur verser une indemnité de logement. Elles sont également tenues de subventionner les établissements publics du culte en cas d'insuffisance des revenus, s'il advenait par exemple que ceux-ci ne parviennent plus à assumer l'entretien et la réparation des édifices cultuels, ni le salaire du personnel employé (etc.). Les quatre cultes concernés disposent également d'aumôniers dans les établissements publics (prisons, hôpitaux, armée...).

De plus dans les trois départements de l'est de la France, les écoles primaires publiques sont confessionnelles ou interconfessionnelles, l'enseignement religieux y est une discipline obligatoire (possibilité de dispense).

Dernière particularité, l'existence de deux facultés de théologies protestante et catholique intégrées totalement dans l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (USHS), habilitées à délivrer des diplômes d'État.

Bien que le culte musulman ne puisse, pour l'heure, espérer bénéficier des avantages de ce régime particulier, il peut toutefois profiter d'un certain nombre de dispositions et d'avantages non négligeables au travers du droit local des associations. Celui-ci concilie une organisation relativement souple (absence de statut type imposé par l'administration...), des avantages (soutiens économiques, subventionnement) et une intervention réduite de l'administration (25).

Les collectivités religieuses non reconnues, ayant une activité strictement cultuelle, peuvent ainsi, au même titre que les cultes dits reconnus, être subventionnées volontairement par les collectivités territoriales. Dans les faits, comme c'est le cas à Strasbourg pour la communauté turque (également à Haguenau pour des maghrébins), la ville met généralement à la disposition d'une association un local pour l'exercice du culte. S'ajoutent à cela diverses subventions indirectes sous la forme d'exonérations fiscales, et taux réduits pour certains impôts et taxes (26).

Par delà le cadre juridique offert par le droit local alsacien-mosellan, dont les associations musulmanes inscrites à but cultuel n'ont sans doute qu'imparfaitement pu apprécier la richesse des solutions ponctuelles qu'il peut apporter à leurs problèmes quotidiens, il convient également de signaler à propos du cas strasbourgeois, l'instauration d'un climat de confiance entre les diverses associations musulmanes de la ville et la municipalité.

(24) Pour une présentation d'ensemble de ce régime particulier des cultes, voir l'article de Brigitte BASDEVANT GAUDEMET et Francis MESSNER, Statut juridique des minorités religieuses en France, in *Le statut légal des minorités religieuses dans les pays de l'Union Européenne*, Actes du colloque de l'European Consortium for Church State Research, Thessaloniki, 1993, et plus particulièrement les pages 135 à 142.

(25) *Idem*, p. 143-152.

(26) Pour plus de précisions, voir l'article exhaustif de Francis MESSNER intitulé Le statut des cultes non reconnus en Alsace Moselle, *Revue de Droit Local* (RDL), janvier 1997, n° 20, p. 11-16.

Ce climat repose pour une bonne part sur la décision prise en 1993, par Catherine Trautmann, de confier les questions relatives à l'islam à l'adjoint chargé des cultes (reconnus) et de l'enseignement. Jusqu'alors ces questions étaient en fait traitées par plusieurs services municipaux (affaires sociales, adjoint chargé des cultes...). La pluralité des interlocuteurs officiels ne faisait qu'ajouter à la confusion, face à la diversité des problèmes que rencontraient beaucoup de musulmans à Strasbourg (problèmes d'intégration, sociaux, éducatifs...).

En outre, l'islam continuait d'être appréhendé au travers des phénomènes liés à l'immigration, du problème des étrangers, *via* le Conseil Consultatif des Étrangers, qui comprend des représentants des diverses communautés étrangères résidant à Strasbourg ainsi que des élus représentant la Ville.

Le transfert du dossier de l'islam à l'adjoint chargé des cultes a donc une portée symbolique majeure. Il s'inscrit, selon les responsables municipaux, dans une logique « citoyenne » censée permettre aux musulmans de pratiquer leur religion dans une dignité comparable à celle des autres cultes, et d'œuvrer ainsi à « l'affirmation d'un islam citoyen, soucieux de ses responsabilités civiques, respectueux des lois de la République, tolérant » (27).

Concrètement ce partenariat avec la Ville comprend trois volets :

- il s'agit d'une part pour la municipalité, en lien avec les diverses associations musulmanes, de chercher en commun tout d'abord des solutions concrètes pour améliorer les conditions d'exercice du culte musulman dans les quartiers. Ce problème, qui revêt durant le mois du *Ramadhan* une acuité plus grande en raison de l'afflux plus important des fidèles, passe ponctuellement soit par l'amélioration de la qualité des lieux de culte existants, soit par l'ouverture de nouveaux espaces de prière pour l'occasion ;

- le « droit de cité » de l'islam passe également par la prise en compte progressive de certaines pratiques rituelles propres à l'islam dans certains établissements publics. Il s'agit concrètement par exemple de la possibilité, pour les musulmans, de bénéficier dans certaines collectivités publiques (écoles publiques, hôpitaux, prisons...) d'une alimentation *hallal*, et de carrés musulmans aménagés dans les cimetières de la ville. C'est ainsi que l'adjoint chargé des cultes a facilité les contacts entre le responsable de la mosquée du Faubourg de Pierre, président du Conseil de Coordination et la direction générale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) en vue de permettre aux hospitalisés de confession islamique de recevoir une barquette *hallal* sous vide, confectionnée par un traiteur musulman agréé à la fois par les hôpitaux universitaires et la mosquée du Faubourg de Pierre. De même des contacts ont été pris au niveau de la direction régionale du CROUS en vue éventuellement d'aménager une chaîne *hallal* dans les restaurants universitaires de la ville.

Reste la question de l'inhumation des musulmans. Aux dires du responsable local d'une fédération de rapatriés musulmans d'Algérie, ceux-ci disposeraient d'un carré propre au cimetière de Cronembourg depuis 1972 au moins, soit trois ans avant qu'une circulaire nationale ne prévoie la présence de tels

(27) Philippe FORSTMANN, *Devenir*, août 1996, n° 4, p. 7.

carrés musulmans pour les (seuls) Français musulmans dans l'ensemble des cimetières communaux. Depuis janvier 1991, une nouvelle circulaire a prévu la généralisation de ces carrés et leur accessibilité à tous les musulmans sans distinction. Actuellement, outre le carré Français musulmans de Cronembourg, les musulmans peuvent localement se faire inhumer au cimetière Sud (La Meinau). L'espace qui leur était également réservé à la Robertsau est devenu trop étroit ;

– le dernier volet de la politique municipale en direction des musulmans, de loin le plus important, qui est au centre de nombreuses discussions et déchaîne à intervalles réguliers la fureur de l'extrême droite locale (Front National, et l'Alsace d'abord), est le projet d'édifier une grande mosquée à Strasbourg.

Le projet de Grande Mosquée...

Ce projet, qui est censé répondre aux attentes des associations musulmanes de la ville, revêt avant tout valeur de symbole. Comme l'a d'ailleurs rappelé l'adjoint chargé du dossier lors d'une séance du conseil municipal, en réponse à l'interpellation d'un élu d'extrême droite, il s'agit de faire de cette mosquée « un lieu symbole de la présence de l'islam à Strasbourg, manifestation explicite de la place occupée par l'islam dans la cité, signe clair de reconnaissance » (28). Cette reconnaissance sociale, « dans la pierre » (29), est en fait un moyen ponctuel de palier l'absence de reconnaissance juridique (par le droit public) du culte musulman. Il s'agit par cette mosquée de démontrer de manière publique et dans l'espace urbain, l'intégration de l'islam dans la cité.

Ce projet a déjà donné lieu à plusieurs réunions de concertation entre l'élue en charge des cultes, un élu français musulman, et les représentants des associations gérant des lieux de culte, auxquels a été associé le représentant de la Fédération régionale des Français musulmans, ainsi que des personnalités ayant rang d'experts.

Pour l'heure, la municipalité, qui a confirmé à maintes reprises son désir de voir ce projet aboutir dans un délai rapproché, en tout cas avant les prochaines échéances électorales de 1998, attend des associations musulmanes qu'elles se prononcent d'une part sur les statuts de l'association qui devrait avoir juridiquement en charge la future mosquée, et ensuite sur les contours précis du futur édifice.

Il apparaît que ce projet comprendrait trois aspects distincts quoique complémentaires. Il s'agirait en fait d'une structure polyvalente comprenant un espace cultuel pour les musulmans pratiquants, un espace culturel ouvert à tous, musulmans comme non musulmans, où pourraient se donner des conférences et se tenir des expositions, et enfin un institut de formation des imams à vocation non seulement nationale, mais également européenne.

(28) *Idem.*

(29) Cf. Anne France DELARCHAND, L'hypothèse de la construction d'une mosquée à Strasbourg, Rapport, certificat 802, Faculté de Théologie Catholique, IDC, septembre 1996, p. 4.

Si toutes les parties s'accordent sur le caractère à la fois cultuel et culturel du futur édifice, des divergences persistent sur l'opportunité de délimiter clairement les deux espaces cultuel et culturel dans la mosquée, ainsi que sur les modalités pratiques de leur gestion et administration d'une part, et d'autre part sur l'identité ou plutôt la nationalité des futurs responsables du centre.

S'agissant du premier point, la municipalité préférerait la création de deux associations distinctes, l'une ayant en charge l'aspect cultuel, l'autre la partie culturelle, afin de concrétiser la séparation entre les deux dimensions, pas nécessairement contradictoires, ni totalement convergentes ! Les associations musulmanes dans leur ensemble semblent, avec des nuances entre elles, éprouver une gêne par rapport à tout projet visant à trop dissocier l'espace culturel et l'espace cultuel, craignant à demi-mot de voir l'espace culturel échapper ainsi à leur contrôle direct, avec le risque de voir se développer des activités sinon contraires à la religion musulmane, du moins dans lesquelles la dimension religieuse passerait au second plan.

Les responsables de la mosquée de l'impasse de Mai, quoique pragmatiques en la matière, sont ainsi hostiles à toute séparation réelle (architecturalement et *a fortiori* juridiquement !) entre les deux. Ils insistent néanmoins sur le fait que le volet culturel devrait pouvoir servir d'espace d'expression pour les non-pratiquants, là où les responsables de la mosquée de Thiergarten se montrent plus réservés et insistent sur le caractère strictement « musulman » du lieu et par conséquent des activités qui pourraient s'y dérouler. « Le mot clef, nous a déclaré l'un de ses représentants, c'est islam, il faut donc que les activités culturelles en question fassent partie de la religion, que ce soit cultuel ou culturel ».

L'autre point de friction sur lequel la municipalité n'entend pas officiellement se prononcer concerne l'identité des futurs responsables de ce centre islamique.

Toutes les discussions qui ont été menées, principalement entre la ville et le Conseil de Coordination des Associations Islamiques élargi pour l'occasion à la Fédération régionale des Français musulmans, laissent à penser que l'on devrait s'orienter vers une prise en charge du projet par le dit conseil.

La dominante marocaine de cette instance, tant à l'échelon de sa présidence que de sa composition générale, suscite des réactions mitigées parmi les autres composantes de la population musulmane. Certains membres du conseil, tout en constatant cet état de fait, souhaitent cependant que les autres composantes nationales de la population musulmane ne soient pas tenues à l'écart du fonctionnement ultérieur du centre islamique. Aussi est-il envisagé de modifier la composition actuelle du conseil en y introduisant des représentants des différents groupes nationaux musulmans, proportionnellement à leur importance numérique, et en l'élargissant à des personnalités « indépendantes ». D'autres se veulent plus directs et vindicatifs. Tel est le cas du représentant des Français musulmans qui dénonce ouvertement une mosquée sous influence marocaine. Pour prévenir cela, il avait dans un premier temps réclamé que le

futur bureau de la mosquée revienne de droit aux seuls musulmans français, et plus précisément aux rapatriés et aux convertis. Il avait même, dans cette optique, rédigé un avant-projet de statut d'un Comité pour la Construction de la Mosquée de Strasbourg (CCMS), qui faisait la part belle aux seuls Français musulmans.

Ainsi ce comité, qui devait avoir pour objectif principal de veiller à l'exécution du projet de mosquée par la centralisation et le contrôle des fonds recueillis à cet effet, se trouvait avoir pour siège social celui de la Fédération des Français d'Origine Nord-Africaine d'Alsace et de Lorraine (FFONAAL)! De plus, au sein de ce comité l'essentiel des postes clefs (présidence du conseil d'administration, comité directeur,...) étaient dévolus aux seuls Français musulmans. Conscient de son caractère peu réaliste, le président de la Fédération régionale des Français musulmans s'est, *in fine*, rangé à l'idée d'un conseil ouvert aux autres composantes nationales des musulmans de Strasbourg.

Cet exemple illustre assez bien à mon sens une stratégie qui fait tache d'huile dans les milieux français musulmans, et qui consiste à occuper systématiquement le devant de la scène dès lors qu'il est question d'islam, avec il est vrai, plus ou moins de succès (voir la mosquée de Lyon, et comme contre-exemple le Haut Conseil des Musulmans de France). De simples partenaires, force d'appoint, les Français musulmans entendent de plus en plus être pleinement acteurs dans le processus d'affirmation d'un islam français dont ils revendiquent, sinon la paternité, en tout cas le parrainage, au risque de se voir parfois accuser d'opportunisme ou pire de concurrence déloyale par les autres acteurs installés du paysage associatif islamique localement comme nationalement, tant il est vrai que cette population avait par le passé d'autres priorités que l'organisation du culte musulman et ne s'était guère manifestée dans ce sens. Ce que reconnaît volontiers, avec lucidité, le responsable régional des Français musulmans en ces termes : « Vous savez, la vérité c'est qu'il y a des gens qui nagent dans le sens du courant, or aujourd'hui les gens se tournent vers l'islam. Il n'y a plus d'indemnités à attendre, plus de boulot, donc il faut aller dans le sens du vent, or aujourd'hui il souffle vers l'islam. Autant donc se rabattre vers la religion! » (30)

Dans cette passe d'armes, les Turcs se veulent pragmatiques. Favorables à un élargissement du conseil, ils veillent cependant à ne pas se laisser dépasser par les règlements de compte entre musulmans originaires du Maghreb; aussi, ont-ils suggéré qu'en cas de blocage, des élections soient organisées lors de la prière de l'*Aïd* pour désigner les représentants locaux de la communauté musulmane.

(30) Dans cette optique, cette fédération vient d'acquérir un local (ancien lieu de prière turc), en cours de réaménagement, et a modifié ses statuts, annonçant la création en son sein d'un comité cultuel. En marge de cette initiative s'est également constituée une autre organisation harkie baptisée : Coordination des harkis et de leurs enfants, qui disposerait également d'une petite salle de prière fréquentée exclusivement par de jeunes Français musulmans.

... et la faculté de théologie musulmane

En ce qui concerne la partie formation des imams, il s'agirait du volet « privé » au fameux projet d'émergence d'un pôle de théologie au sein de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, qui vient de connaître de nouveaux rebondissements. Celui-ci vient en effet de faire l'objet d'un rapport public réalisé sous la direction du professeur Etienne Trocmé, ancien président de l'Université et ancien doyen de la faculté de théologie protestante, et adressé au président de l'Université. Ce rapport, dans ses grandes lignes, prévoit à l'horizon 1997-1998 la création d'un DEUG, d'une licence, et d'une maîtrise de théologie musulmane (deux à trois postes d'enseignants). Cette formation serait rattachée dans un premier temps au département d'études arabes et islamiques de la faculté des lettres, avant de relever d'un institut spécifique à l'image des facultés de théologie catholique et protestante de Strasbourg. L'objectif de ce cursus serait de diffuser une formation solide aussi bien en langue arabe qu'en islamologie et théologie, il s'adresserait à tous les étudiants titulaires au moins du baccalauréat, musulmans comme non musulmans. Il ne s'agirait pas directement de former des imams, ce qui ne pourrait relever que de la compétence de la collectivité religieuse musulmane, mais des théologiens. De là vient l'idée d'organiser, au sein du futur centre islamique, une filière spécifique de formation professionnelle des imams qui aurait pour objectif d'apporter à d'éventuels théologiens musulmans issus de l'université, la formation morale et pratique indispensable pour accéder à l'imamat.

De toutes les associations musulmanes de la ville, l'association qui gère la mosquée du Faubourg de Pierre semble à l'heure actuelle la plus engagée et intéressée par ce projet. Les autres se cantonnent dans une attitude prudente d'observation (la grande majorité), certaines se montrent même sceptiques, percevant ce projet de faculté de théologie musulmane avant tout comme une énième structure « laïque » d'enseignement, diffusant de l'information sur l'islam sans réelle dimension morale et pratique. Leur préférence penche nettement en faveur d'une solution entièrement gérée et contrôlée par les musulmans eux-mêmes, du type de celle de l'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH) de Bouteloin dans la Nièvre, largement soutenu financièrement par les États conservateurs du Golfe et réputé idéologiquement proche des Frères Musulmans.

Des réserves ont également été formulées au sein même de la faculté de théologie protestante, dont est pourtant issu le rédacteur du rapport. C'est ainsi que certains universitaires en sont venus à suggérer qu'une telle institution risquerait non seulement de bouleverser « l'équilibre des cultes reconnus dans les trois départements » (31), mais pourrait également être un trouble à l'ordre public, et de sous-entendre par là-même que seules certaines théologies (la protestante et la catholique) ont légitimement leur place à l'université, officialisant l'ère du « *theologically correct* » !

(31) Cf. l'article de Jacques FORTIER, Rapport Trocmé : les graves objections du Pr Philonenko, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, du 12/01/97, p. 7.

Côté théologie catholique, si certains enseignants se sont déclarés favorables au projet d'Etienne Trocmé, la grande majorité des autres semble, sinon franchement hostile, en tout cas réservée par rapport à un projet élaboré en interne au sein de la seule faculté de théologie protestante (32).

Restent enfin ceux qui remettent en cause globalement le principe même d'un enseignement de théologie ayant pour cadre l'université publique (33). Telle est par exemple l'opinion de Jean Baubérot, qui, tout en se déclarant favorable à la systématisation d'un enseignement sur l'islam au niveau universitaire, considère qu'un tel enseignement ne saurait avoir pour cadre une faculté de théologie, dont l'existence même pose problème selon lui au regard de la neutralité de l'université française. Pour Gilles Kepel enfin, le projet strasbourgeois d'une filière universitaire de théologie islamique s'inscrit en contradiction avec la vocation de l'université, qui est de procurer des savoirs et non de prêcher les consciences.

Il est difficile d'émettre une conclusion générale sur la situation actuelle de l'islam à Strasbourg, d'autant qu'en dépit d'une relative stabilité du tissu associatif local et du maintien d'un climat relativement serein entre les différentes associations musulmanes, certains dossiers comme celui de la grande mosquée et *a fortiori* celui de la faculté de théologie musulmane, n'ont pas encore donné des résultats significatifs.

En ce qui concerne l'éventuelle édification d'une grande mosquée, toute avancée semble liée prioritairement à l'élaboration par les associations musulmanes parties prenantes dans cette discussion, d'un véritable projet, sous tendu par une structure associative claire.

S'agissant de la théologie musulmane, en revanche, rien n'est encore fait, l'Université réserve sa décision et préfère poursuivre les discussions en interne sachant qu'*in fine* ce projet n'a de chances d'aboutir que si une volonté politique forte s'exprime en ce sens.

On peut simplement relever que, plus le débat s'éternise, plus grand est le risque de voir une fois de plus s'éloigner toute chance de voir s'affirmer un pôle d'études théologiques centré sur l'islam, alors même que l'absence de solides repères islamiques (pas nécessairement religieux!), semble toujours faire défaut pour la frange la plus jeune de la population musulmane, et partant la plus vulnérable, socialement et intellectuellement, privée d'interlocuteurs qualifiés sur l'islam.

Il est en tout cas manifeste qu'un tel projet contribuerait à l'affirmation progressive d'un discours serein sur l'islam, à équidistance de toute représentation schématique et dépréciative de l'islam, comme de toute vision abusivement

(32) Il convient de préciser que les milieux catholiques locaux n'en voyaient guère l'utilité, et ont préféré laisser le champ libre aux protestants, qui se sont vraiment attelés à la tâche, conscients d'œuvrer au bénéfice du plus grand nombre, musulmans comme non musulmans.

(33) Cf. Entretien Henri TINCQ et Gilles KEPÉL, L'université a vocation à procurer des savoirs sur l'islam, non à prêcher les consciences, *Le Monde* du 3/12/96 ; entretien entre Bernard GORCE et Jean BAUBÉROT, Développer l'enseignement de l'islam, *La Croix* du 10/12/96, p. 10.

et naïvement hagiographique, supposée autosuffisante, et refusant le questionnement critique de ses sources et de ses expressions dominantes.

Ce qui est en jeu à l'échelon de Strasbourg, en dépit des risques d'une généralisation abusive à partir d'un cas d'espèce, peut s'avérer déterminant tant au plan national qu'europeen.

Les musulmans locaux en sont bien conscients; c'est la raison pour laquelle l'Association des Étudiants Islamiques de France (section de Strasbourg) a organisé, les 27 et 28 novembre 1996, au sein du parlement européen, un colloque sur le thème : « L'islam et les musulmans en Europe » auquel ont participé plusieurs représentants des communautés musulmanes de la communauté européenne. A cette occasion a été publiquement annoncée la création d'un « Conseil Musulman de Coopération en Europe », qui regroupe treize associations ou organisations (originaires de huit pays européens), parmi lesquelles le Conseil Supérieur des Musulmans de Belgique, le Centre Islamique de Bruxelles, le Conseil Supérieur des Musulmans d'Allemagne, la Commission Islamique d'Espagne (...), sans oublier la plupart des fédérations et institutions islamiques de France : l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris (IMMP), la Fédération Nationale des Musulmans de France (FNMF), l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF). Ce conseil entend œuvrer afin que les musulmans d'Europe s'impliquent à leur tour dans la construction de l'Europe unie, ce qui suppose, pour ses animateurs, à la fois le respect des lois en vigueur dans chaque État par les musulmans, et le rappel du rôle « civilisationnel » de l'islam à l'adresse des non musulmans. L'islam à Strasbourg entend bien profiter du statut de capitale européenne de la ville pour apporter une contribution islamique à l'édification européenne, et par là-même participer activement à définir les contours institutionnels d'un « islam européen ».